



Motion sur la réforme du Collège

L'APPEP tient à exprimer sa très vive désapprobation au sujet de la réforme du collège dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2016. Elle en conteste les modalités, l'esprit, ainsi que la mise en œuvre.

- Les modalités de la réforme : l'APPEP constate que cette réforme se solde par des pertes d'heures d'enseignement disciplinaire, au profit d'un « Accompagnement Personnalisé » dont l'efficacité n'a nullement été prouvée au lycée, et d'« Enseignements Pratiques Interdisciplinaires » aux contenus flous et peu consistants, qui imposent aux professeurs des réunions préparatoires chronophages sans aucune compensation financière. Cette réforme abandonne aux arbitrages locaux trois heures d'enseignement en cycle 3 (sixième) et quatre heures en cycle 4 (cinquième, quatrième, troisième). Elle prévoit la fermeture des classes bilingues et des sections européennes. Elle prévoit également l'éclatement de l'enseignement du latin et de grec entre un Enseignement Pratique Interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » et un enseignement de complément, dont l'ouverture dépendra des décisions locales et dont rien ne garantira la pérennité.
- L'esprit de la réforme : l'APPEP observe que cette réforme, qui a été conçue dans le même esprit que la réforme Chatel, cherche à ancrer le « socle commun » et à substituer une « pédagogie par compétences » à l'enseignement disciplinaire qui prévalait jusque-là. Le décret relatif à l'évaluation des élèves, publié au Journal Officiel le 3 janvier dernier, confirme cette volonté d'imposer une évaluation par champs de compétences, de diminuer le poids de la notation par disciplines et d'accorder une part plus importante au contrôle continu dans l'obtention du diplôme national du brevet. Mais cette réforme installe également, contre le principe de programmes nationaux garants de l'égalité républicaine, un enseignement variable selon les rapports de forces locaux.
- La mise en œuvre : l'APPEP s'étonne de la brutalité avec laquelle cette réforme est imposée aux professeurs. Malgré quatre journées de grève et de manifestation, malgré les résistances légitimes que les collègues ont opposées lors des journées de « formation à la réforme », malgré les différents communiqués publiés par les associations de professeurs spécialistes, la ministre de l'Éducation Nationale entend toujours imposer une réforme qui, pourtant, ne peut être mise en œuvre sans l'adhésion des professeurs.

L'APPEP considère par ailleurs que la réforme du collège produirait l'effet inverse de celui qu'elle recherche : loin de garantir l'égalité des chances, cette réforme renforcerait l'hétérogénéité scolaire et aggraverait à terme l'hétérogénéité sociale. La



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

concession récemment consentie par le ministère, qui consiste à réintroduire les classes bilingues ici et non pas là, en est le signe avant-coureur.

Le gouvernement avait fait part de son intention d'étendre la réforme au lycée, sans avoir à ce jour tiré le bilan des dernières réformes du lycée. L'APPEP s'opposera à toute réforme du lycée et du baccalauréat qui prendrait modèle sur celle du collège et du diplôme national du brevet.

Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'APPEP réunie le 30 janvier 2016 au Lycée Henri-IV, Paris.